

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 87 (1951)

Heft: 28

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE

PARTIE CORPORATIVE: S. P. V.: *Rapport du Comité central pour l'année 1950.* — U. I. G. - Messieurs: *Rapport du président pour l'année 1950-51.* — U. I. G. - Dames: *Rapport présenté à l'assemblée administrative annuelle du 15 février 1951.* — U.A.E.E.: *Rapport présenté à la séance du 22 février 1951.* — S. P. N.: *Rapport d'activité présenté à l'assemblée des délégués le 17 mars 1951.* — Vaud: *Association vaudoise des maîtres de gymnastique: Cours de natation.* — Jura bernois: *Les dix jours de la circulation.* — Trois sections se rencontrent. — Synode du district de Moutier. — Evénements à l'Ecole normale de Porrentruy.

PARTIE CORPORATIVE

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE VAUDOISE

Rapport du Comité central pour l'année 1950

Introduction. — En songeant à ce rapport, en l'écrivant, nous avons éprouvé un sentiment de gêne: nous sommes d'affreux matérialistes. Le plus clair de notre temps fut employé à effectuer des calculs. Nous avons goûté tous les charmes de l'addition, de la multiplication, de la division. Nous avons dû quelquefois soustraire aussi. Nous émettons le vœu que notre société puisse, le plus tôt possible, aborder l'étude de problèmes plus élevés et en harmonie avec notre mission d'éducateurs.

Les objets de nos préoccupations forment un long convoi dont la garde nous fut confiée il y a un an. Quelques éléments de ce convoi ont atteint le port: plein effet; la plupart d'entre eux sont toujours en haute mer et entourés de nombreux écueils: projet de loi sur les retraites; d'autres enfin risquent d'être perdus corps et biens: allocation complémentaire des institutrices mariées.

Voilà résumée l'activité de votre comité. Je pourrais fort bien mettre ici un point final; la très grande majorité d'entre vous serait satisfaite, la minorité crierait au scandale. Comme j'ai le respect des minorités, je prends le chemin de mes prédécesseurs et vous donne quelques détails.

Effectif. — Notre société comptait au 31 décembre 1950 1387 membres actifs et 30 membres auxiliaires. Au cours de l'année, nous avons enregistré 104 admissions et 61 démissions.

Nous relevons avec un plaisir très vif que — si l'on excepte quelques maîtresses spéciales — la totalité du corps enseignant primaire fait partie de notre association.

Sitôt qu'ils ont quitté l'Ecole Normale, les jeunes viennent à nous. Les amis que nous possédons là-haut leur parlent de la SPV avec une chaleur communicative, les collègues qui les accueillent leur montrent ce qu'ils peuvent espérer de notre grande famille, les présidents de section enfin n'ont plus qu'à faire signer un bulletin d'adhésion qui, souvent, est spontanément demandé.

A tous nos jeunes collègues, nous souhaitons une très cordiale bienvenue. La société qui vous accueille aujourd'hui s'enrichira de ce que vous lui apporterez. Vos réussites, vos triomphes seront pour elle comme autant de fleurons. Dites-vous aussi que le moindre faux-pas — faux-pas dû à l'inexpérience ou à la fatalité, bien sûr — pourra lui causer du tort.

Portés par la force, la confiance, l'enthousiasme de la jeunesse, pendant un temps que nous souhaitons très long, vous n'aurez besoin de

personne. Un jour, peut-être, l'un ou l'autre d'entre vous se sentira-t-il seul, seul devant les difficultés du métier, seul devant son village, devant ses autorités. Ce jour-là, qu'il se confie à ses collègues, à son comité. Soyez assurés que vous trouverez toujours discrétion, compréhension et appui.

Que tous ceux qui nous ont quittés au cours de l'année acceptent notre reconnaissance pour ce qu'ils nous ont donné ! Que le bonheur et la santé soient les compagnons fidèles des nouveaux époux, que la réussite sourie à ceux qui ont entrepris une nouvelle carrière, que nos vétérans jouissent d'une retraite longue, féconde et ensoleillée !

L'an dernier encore, une commune remit à l'un des nôtres le titre de bourgeois d'honneur. Cette distinction honore à la fois celui qui en est l'objet et l'autorité qui l'accorde. Que la commune de Chamblon et son instituteur G. Thévenaz acceptent nos remerciements, nos félicitations et nos vœux.

Si votre comité trouve souvent, très souvent une porte ouverte, une oreille favorable, une main qui se tend, c'est que de nombreux, très nombreux collègues, pendant toute leur carrière, ont su, par leur travail, leur honnêteté, leur amabilité, créer ce capital de confiance et d'estime dont nous profitons tous aujourd'hui.

Nos dons. — En 1950 et en votre nom nous avons effectué les dons suivants :

Musée scolaire cantonal	800.—
Noël d'Echichens	200.—
Choix des lectures	100.—
Prix S.P.V. à l'Ecole Nor.	60.—
Le Repuis, Grandson	40.—

Une excellente tradition veut que les veuves de collègues qui ont des orphelins reçoivent à Noël une part de votre générosité. Elles ne furent point oubliées. Une délégation de votre comité est allée, à Pâques et à Noël, porter un peu de réconfort à ceux des nôtres qui sont hospitalisés à Leysin. Des cadeaux et des vœux furent envoyés à nos collègues alités depuis un certain temps. Nous souhaitons ardemment que la santé redevienne l'hôtesse assidue de chacun de ces foyers.

Chers collègues, nous pouvons vous assurer que l'aide, si modeste soit-elle, que vous nous permettez d'apporter est reçue avec une reconnaissance fervente. Nous ne pouvons résister à vous donner quelques témoignages émouvants :

« Il y a des remerciements qui ne peuvent attendre, tant le cœur est pressé de les exprimer. »

« Je dois déjà tant à la S.P.V. que ma reconnaissance ne peut plus s'exprimer par des mots. »

« J'ai été infiniment touchée par votre geste généreux reçu bien à propos, je vous l'assure. C'est avec des larmes que je l'ai reçu. Je ne savais comment me retourner, il fallait des souliers pour mon grand et des pantalons pour le petit. J'ai prié et c'est vous qui avez répondu. »

« Votre intervention effective et si pleine de compréhension, au milieu des difficultés dans lesquelles je me débats depuis des mois, dépourvue de tout appui, m'est apparu presque comme un miracle. »

Rappelons que la collecte faite au sein de la Fédération en faveur des enfants d'Europe a produit 15 770 fr. (versement S.P.V. 4216 fr. 60). Le Conseil d'Etat a spontanément ajouté 4 230 fr., de sorte que 20 000.— francs purent être distribués. Echichens reçu 3 000 fr. Au nom de nos filleuls, nous exprimons notre gratitude aux donateurs.

Caisse de secours. — Il faut avoir fait partie du comité pour se rendre compte des services précieux que rend cette admirable institu-

tion. Ceux qui l'ont créée d'abord, alimentée ensuite ne seront jamais assez remerciés. La maladie, l'accident, le deuil, le revers quel qu'il soit, guettent et frappent sans crier gare. Grâce à cette caisse, votre comité peut permettre de traverser une période difficile et faire renaitre l'espoir.

Nous vous prions de nous signaler tous les cas dignes d'intérêt. Quelques collègues non renseignés ou timides ou gênés par un amour-propre excessif, se taisent et souffrent en silence. Cela ne doit pas se produire.

La très grande majorité des bénéficiaires remboursent leur prêt avec ponctualité. Nous les remercions. Quelques rares d'entre eux causent au caissier un surcroît de travail. Il reçoit parfois des lettres dépourvues d'aménité ou ne reçoit pas de réponse du tout. Dans deux cas — pourquoi ne pas le dire ? — nous avons dû, bien à regret, faire rembourser le prêt juridiquement. Pour que la caisse rende les services qu'on attend d'elle, il est de toute nécessité que rentrent les capitaux.

Notre service d'entraide est connu et envié en dehors de notre société. M. Freymond, président des T.F. nous a demandé récemment comment il fonctionnait. Notre caissier s'est efforcé de le renseigner.

Bâtiment des Allinges. — L'achat de cet immeuble fut particulièrement judicieux. Son rendement honnête pour les capitalistes honnêtes que nous sommes permet d'alimenter d'une façon heureuse notre caisse de secours.

Bureau de poste. — Le rapport présidentiel de l'an dernier vous expliqua ce que furent les travaux d'approche. Votre actuel comité dut régler des questions de détail, préparer et signer le bail. Disons que ce fut plutôt laborieux. Pour financer cette construction, il nous paraît prudent de contracter un emprunt plutôt que négocier des titres. La société d'assurance Pax accorde cet emprunt au taux de 3 1/2 %. Tout à l'heure, nous vous demanderons l'autorisation de contracter cet emprunt.

Nos relations. — **Fédération :** Elle groupe les quelque 5000 fonctionnaires et employés de l'Etat de Vaud. Nous entretenons avec les représentants de chacune des Associations qui la composent les relations les meilleures. La Fédération eut à s'occuper de deux objets : le « plein effet » et les retraites. Nous reviendrons sur chacun de ces objets.

Sections romandes. — Nous avons assisté à leur assemblée générale. Partout nous avons trouvé un accueil charmant. Partout nous avons trouvé les mêmes désirs, les mêmes difficultés, les mêmes joies aussi. Nous adressons notre affectueuse sympathie à nos collègues neuchâtelois qui passent par une période difficile. Nous souhaitons qu'ils retrouvent dans la voie qu'ils peuvent choisir librement, l'union nécessaire à toute association qui veut rester forte.

S.P.R. — Nous ne voulons pas laisser partir le comité vaudois sans lui exprimer notre reconnaissance pour tout ce qu'il fit en faveur de l'école et de ceux qui la servent. Nous tenons à dire à Michel le plaisir et l'honneur que nous éprouvons à le voir remplir la haute charge de secrétaire général de la F.I.A.I. Nous adressons également nos remerciements à Serex qui fut, 15 ans durant, un trésorier précis et souriant ; à Chevalley qui, récemment au Congrès d'Amsterdam, a présenté, défendu et fait voter une « Charte des droits de l'enfant ».

Nous souhaitons au nouveau comité de la Suisse romande une belle et féconde carrière. Les rédacteurs Chablotz et Willemin gardent leurs fonctions. Nous en sommes heureux et reconnaissants.

S.V.M.S. — Est-il besoin de dire que les rapports que nous entretenons avec cette association sont excellents ? Son président, M. Post, est pour nous un ami fidèle. Nous avons usé et abusé de ses compétences et de son temps. Que de fois avons-nous eu recours à lui pour nous conduire à travers l'inextricable maquis que constitue le problème des retraites ! Nous souhaitons que la collaboration entre la S.V.M.S. et S.P.V. devienne toujours plus étroite, cela pour le plus grand profit de nos membres.

Commission de gestion. — Pour la première fois en 1944, le comité S.P.V. prenait contact avec la sous-commission de gestion du Grand Conseil. Nous maintenons ce contact fort utile pour chacune des parties. Cette année, l'entretien eut lieu le 12 avril ; en voici l'ordre du jour : buts de la S.P.V., paiement par l'Etat, retraites, commission paritaire de l'enseignement primaire. Ce dernier point intéressa vivement MM. les commissaires qui nous posèrent de nombreuses questions. En 1948, nous avions exposé ce même sujet à une autre sous-commission de gestion qui — elle aussi — fut intéressée. Or ni dans le rapport de gestion de 1948, ni dans celui de 1950 nous n'avons trouvé trace de la commission paritaire de l'enseignement.

Département. — Nos rapports avec le Département de l'I. P. sont nombreux et très cordiaux. Au cours d'un récent entretien, entretien confirmé par écrit, M. le chef du Département nous a spontanément offert de nous recevoir plusieurs fois par an pour examiner les problèmes qui nous préoccupent et leur donner une solution satisfaisante. Nous sommes très sensibles à cette offre.

Nos relations avec le Département se résument en deux points :

1. Questions matérielles ;
2. Défense de collègues.

Dans les questions matérielles, MM. Oguey et Martin examinent nos demandes avec objectivité et nous donnent tout leur appui. Ils ont presque toujours pu partager notre point de vue. Nos demandes furent-elles toujours acceptées ? Non ! Reconnaissions que le Département n'en est pas seul responsable.

Dans la défense de collègues, nous sommes intervenus chaque fois que nous l'avons su. Dans tel cas, nous nous sommes permis de dire au Département que les dispositions de l'art. 38 du statut n'avaient pas été respectées.

Pour que notre défense soit efficace, il faut que nous soyons immédiatement renseignés sur la situation d'un collègue ou sur les faits qui lui sont reprochés. Il faut aussi que ce collègue nous donne tous les éléments du problème. Nous défendons nos collègues avec beaucoup d'humanité et jusqu'à la limite du possible. Toutefois, nous tenons à préciser qu'en voulant, par principe, défendre tout acte délictueux, la SPV galvauderait son autorité.

Office du personnel. — Toute famille se doit d'avoir un enfant difficile. Pour l'Office du personnel, nous sommes probablement cet enfant difficile. On nous traite volontiers, là-haut, de « rouspéteurs impénitents ». Vous allez penser que nos relations avec cet Office sont plutôt difficiles ? Détrompez-vous ! Il nous arrive même de remercier son chef, M. Décorvet, qui s'efforce de nous comprendre et qui, très souvent, nous rend de précieux services.

Congrès romand. — Cette manifestation remporta le plus grand succès tant par le nombre des participants que par l'enrichissement qu'elle procura à chacun. Ce fut tout d'abord l'exposition de Beaulieu,

magnifique et combien utile propagande en faveur de l'école d'aujourd'hui. Ce fut ensuite le livret présenté avec un goût délicat, le rapport de M. Ischer si riche de substance, la magistrale conférence de M. Chanson, le ravissant jeu musical, la très agréable promenade du dimanche où nous pûmes qui à pied, qui en train, qui en bateau, parcourir une région magnifique et en savourer tous les charmes.

« Vingt fois sur le métier remettez votre ouvrage :

Polissez-le sans cesse et le repolissez » ;

Ces vers ont dû inspirer les organisateurs du Congrès tant la réussite fut parfaite.

Au président Michel, à tous ses collaborateurs de la section de Lausanne, la S.P.V. tout entière adresse le témoignage de son affectueuse gratitude.

Activité du comité. — Cette activité ne se mesure pas au nombre ou à la longueur des séances ; il y en eut 43. Ajoutons que chaque semaine un ou plusieurs membres du comité durent se déplacer pour défendre les intérêts de la société ou pour la représenter. Avouons — pour qu'on nous envie quelque peu — que plusieurs manifestations où nous vous représentions, procurèrent à vos mandataires un plaisir certain.

Notre activité fut celle d'une sentinelle qui reçut une consigne très simple : Veiller sur le patrimoine S.P.V. Cette consigne, nous nous sommes efforcés de la remplir. Notre tâche fut doublement facilitée : par nos prédecesseurs, par nos collaborateurs.

Nos prédecesseurs nous ont montré cette belle ligne de droiture, de sagesse, d'humanité. C'eût été trahir que de ne pas la suivre.

Nos collaborateurs, ce sont nos présidents de section, agents de liaison précieux, dont les renseignements précis et rapides sont un gage de réussite pour la cause que nous devons défendre. Nos collaborateurs sont encore nos collègues qui acceptent une charge dans une de nos nombreuses commissions et qui n'épargnent ni leur temps, ni leur peine. Pour tout ce qu'ils nous ont apporté, pour ce qu'ils apporteront encore que tous ces collaborateurs soient vivement remerciés !

« Plein effet ». — En automne 1949, le Grand Conseil vota un crédit de Fr. 200 000.— pour le « Plein effet ». Cette somme fut difficile à obtenir, sa répartition fut encore plus difficile.

Qu'est-ce que le « Plein effet » ?

C'est la différence entre deux traitements : celui que vous avez reçu en 1948 et celui que vous auriez dû recevoir.

Comment trouve-t-on le traitement que vous auriez dû recevoir en 1948 ? On le trouve en ajoutant au traitement de base prévu par le statut les augmentations anciennes. Pour les institutrices, il fut ajouté, au traitement de base, autant de fois Fr. 100.— qu'elles avaient d'années de service, mais au maximum Fr. 1800.—. En décembre 1949, nous avons remis des propositions à l'Office du personnel. Ces propositions furent presque toutes admises. Pourquoi ne le furent-elles pas dans leur ensemble ? Parce que le Conseil d'Etat posa quelques conditions, les voici :

1. N'aura pas droit au plein effet le fonctionnaire qui par le jeu normal des augmentations annuelles arrive au maximum de son traitement en 1952 ;
2. N'aura pas droit au « Plein effet » le fonctionnaire qui le 31 décembre 1947 n'avait pas 6 années de service ;

3. Il sera accordé au maximum une augmentation annuelle supplémentaire par an ;

4. Il sera accordé au maximum Fr. 500.— à répartir entre les années 1950, 51, 52.

Cette « manne » appréciable et — je l'espère — appréciée est due au travail des associations d'une part, à la compréhension et à la bonne volonté de nos autorités d'autre part. Je crois pouvoir dire que les bénéficiaires du « Plein effet » les remercient de tout cœur.

Retraites. — Ce problème nous a beaucoup occupé et nous cause beaucoup d'inquiétudes. Que vaudra demain ce qui sera décidé aujourd'hui ?

Un projet de loi, issu des travaux d'une commission extra-parlementaire dans laquelle notre collègue Chevalley défend nos intérêts avec compétence et ténacité, nous fut remis en juillet. Ce projet fut étudié par une commission de 11 membres. Il nous fut demandé de ne rien publier de ce projet. Les membres du comité et quelques membres de la commission sont allés le présenter dans 18 sections. Le comité put ainsi recueillir des avis précieux et, en collaboration avec la commission, établir un rapport qui fut accepté le 23 septembre par une assemblée extraordinaire des délégués. Nous vous devons une explication sur la composition de cette assemblée. Elle n'était pas statutaire. Il nous a paru nécessaire que les institutrices fussent représentées en nombre suffisant. Nous avons convoqué les comités des associations de maîtresses ménagères, enfantines, de couture. Les districts qui n'ont droit qu'à un délégué ont pu — contrairement aux statuts — désigner un deuxième délégué en la personne d'une institutrice primaire.

Le principal point de notre rapport est la demande du statut quo quant aux années de service : 35 ans et 30 ans.

Où en sommes-nous ? Les deux experts commis par le Conseil d'Etat pour vérifier les calculs ont terminé leurs travaux. Toutes les associations demandent que le traitement assuré soit supérieur à celui prévu par le projet. C'est tout ce que nous savons pour l'instant. Ajoutons que le projet que vous connaissez doit encore être étudié par la commission extra-parlementaire, par le Conseil d'Etat, par la commission parlementaire, par le Grand Conseil ; il est donc susceptible de beaucoup... d'améliorations.

Allocation complémentaire des institutrices mariées. — Sous ce titre nous n'envisageons pas que les institutrices mais tout le personnel féminin marié engagé par l'Etat.

Ces dames sont divisées en trois groupes :

1 gr. : le mari est au service de l'Etat.

2 gr. : le mari n'est pas au service de l'Etat, il gagne moins de Fr. 6000.—.

3 gr. : le mari n'est pas au service de l'Etat, il gagne plus de Fr. 6000.—.

Comment l'allocation de ces dames est-elle comptée ?

1 gr. : On additionne le gain des deux conjoints, l'allocation de marié est calculée sur le montant obtenu.

2 gr. : L'épouse reçoit l'allocation de célibataire.

3 gr. : L'épouse reçoit l'allocation de célibataire diminuée de 50 %.

Nous pensons que cette décision est illégale, arbitraire et injuste. Elle est illégale parce qu'aucune disposition du statut ne prévoit la diminution de l'allocation complémentaire de célibataire du fonction-

naire féminin marié ; elle est arbitraire parce que la diminution de 50 % n'a pas une base précise, elle est injuste parce que le plafond de Fr. 6000.— est surtout sensible pour les petits traitements.

Nous ne pouvons approuver cette décision.

Paiement par l'Etat. — L'application du statut donne à ce sujet une importance nouvelle. A chaque instant entendons-nous cette réponse : « Oui, mais qu'en penseront les communes vaudoises ? » Cette réponse nous ne sommes pas seuls à l'entendre et c'est heureux car nous ne sommes plus seuls à souhaiter notre paiement intégral par l'Etat.

La réalisation de notre désir — désir du corps enseignant unanime — apporterait une grande simplification administrative. Cette réalisation rencontre une opposition d'ordre sentimental. C'est la plus difficile à réfuter.

Loi primaire. — Le 22 juin 1948, nous fûmes invités à remettre, au cours d'une séance au Département, nos vœux concernant le projet de la loi primaire. L'un de ces vœux disait ceci : « Nous demandons la création d'une commission paritaire de gestion de l'enseignement. »

Toutes les questions que nous traitons avec le Département sont d'ordre matériel. Nous le déplorons. Nous aimerais apporter notre pierre à l'édification de l'école vaudoise. Dans sa préface au « Guide méthodique pour l'enseignement du français, M. le Chef du Département parle en termes élogieux des « chevronnés de la carrière ». Nous aimerais que l'on utilise davantage l'expérience de ces « chevronnés » ; nous aimerais qu'ils puissent non seulement donner leur avis mais qu'ils aient voix délibérative au sein d'une commission nommée paritairement ; nous aimerais avoir l'assurance que les thèses votées dans les conférences de districts, dans les congrès puissent être reprises, défendues et réalisées par nos mandataires.

Qu'on se rassure ! Notre demande n'a rien de révolutionnaire. Nous ne demandons que ce qui fait la dignité de l'homme : un peu de responsabilité.

Une commission extra-parlementaire est nommée pour étudier le projet de la loi primaire. Trois collègues, Mlle Schalk, MM. Gudit et Gfeller siégeront dans cette commission. Nous avons été invités à désigner nous-mêmes nos représentants. Est-il nécessaire de dire combien nous apprécions cette procédure. C'est un premier pas vers la collaboration que nous demandons.

Prêt d'honneur aux Normaliens. — Cette question est à l'étude depuis plusieurs années. Nous avouons qu'elle ne fit guère de progrès. M. Monnier, nouveau chef du service secondaire, nous a aimablement accordé, au cours de l'été, un entretien à ce sujet. Il nous assura tout récemment qu'il ne le perdait pas de vue et qu'il espérait bientôt trouver une solution satisfaisante.

Défalcation de frais professionnels. — Nous avons le droit de déduire du produit du travail la totalité de nos frais professionnels. C'est ce qui résulte de nos démarches auprès du chef de l'Administration cantonale d'impôts. Que se passe-t-il en réalité ? Nous devons dire que la fantaisie — restons polis — règne dans plusieurs recettes du canton. Nous engageons tous nos collègues à établir scrupuleusement leur liste de frais professionnels ; ils devront fournir cette liste s'ils en sont requis.

Si la commission d'impôts de district ne donne pas satisfaction aux intéressés, nous les invitons, sur le conseil du chef de l'Administration

cantonale des impôts, à recourir auprès de la Commission cantonale d'impôts.

Qu'entend-on par frais professionnels ? Ce sont les frais de participation aux conférences officielles, aux courses d'école, achats de livres et publications pédagogiques présentant un intérêt évident pour l'école, ports de lettres et frais de téléphone, concernant uniquement l'école. Les frais de cours qui n'ont pas pour but l'acquisition d'un brevet peuvent également être défalcués.

Causerie Burdet. — Nous basant sur l'art. 2 de nos statuts, nous avons prié notre collègue Burdet de présenter lui-même son remarquable manuel « L'Accord Parfait » au corps enseignant. Il le fit avec une compétence et un désintéressement auxquels nous nous plaisons à rendre hommage. Burdet donna 12 séances dans les différentes régions du canton. Les échos qui nous en sont parvenus permettent de dire qu'elles ont répondu à un besoin.

Echichens. — Nous avons gardé ce chapitre pour la bonne bouche. Il nous est très agréable de pouvoir dire qu'Echichens a le vent en poupe. La collecte faite dans les écoles a produit Fr. 13,003.— en 1950. Nous disons avec F. Chappuis : « Bis pour cette année ».

Grâce aux Ecoles de Nyon et à quelques dons, les enfants peuvent, comme vous et moi, manger dans de la vaisselle en porcelaine. Une brochure excellemment rédigée par M. Besson, directeur, et diffusée aux quatre coins du pays rapporta à ce jour Fr. 19,000.—. Une campagne de presse et de radio fit connaître Echichens au public.

La S.P.V. est marraine de cet institut. Ce titre implique des devoirs. Il ne suffit pas de se réjouir de cet élan de générosité en faveur d'Echichens. Encore faut-il le développer ! Comment ? Que chacun de nous, à titre personnel, devienne membre d'Echichens ; que chacun de nous en parle dans son cercle d'amis ; que chacun de nous, chaque année, réunisse une somme si modeste soit-elle et l'envoie à ces petits que la vie n'a pas gâtés.

Conclusions. — Chers collègues, nous voilà au terme de ce rapport. Notre unique désir fut de vous renseigner sans farder la vérité. Faisons un rapide bilan. Nous serions des ingratis si nous ne reconnaissions pas que, sur le plan matériel, nous avons atteint d'importants objectifs.

Sur le plan professionnel, depuis de nombreuses années, nous piétinons. Que de fois avons-nous entendu ici même que nous souhaitions une amélioration de la formation des maîtres, une participation plus active à l'édification de l'école vaudoise.

Ces désirs légitimes du corps enseignant primaire, vos comités futurs les obtiendront dans la mesure où vous leur apporterez tout votre appui, dans la mesure où vous resterez unis et sans reproche.

Rester unis, c'est donner à notre association le meilleur de nous-mêmes ; c'est conseiller, encourager avec tact, avec conviction ceux des nôtres qui sont dans les difficultés ; c'est faire profiter la corporation de ses recherches, de ses réussites ; c'est ouvrir la bouche pour défendre celui qui est attaqué, pour signaler immédiatement et avec discrétion celui qui doit être aidé ; rester unis, c'est encore redonner la foi en notre beau métier à celui d'entre nous qui l'aurait perdue.

Rester sans reproche, c'est donner aux enfants qui nous sont confiés le calme, la confiance et la joie ; c'est faire de notre classe une seconde famille où l'on apprend la beauté de l'entr'aide, la richesse de la solidarité, la grandeur de la tolérance.

Rester sans reproche, c'est donner toujours et sans compter ; c'est donner par son travail et donner par son cœur.

La S.P.V. sera grande et forte dans la mesure où chacun de ses membres saura donner.

Echandens, le 27 janvier 1951.

Le président S.P.V. : D. Kohler.

UNION DES INSTITUTEURS GENEVOIS (Messieurs)

Rapport du président pour l'année 1950-51 présenté à l'assemblée administrative du 22 février 1951

Messieurs et chers collègues,

L'Union des instituteurs compte actuellement 158 membres actifs et 94 membres honoraires.

Nous avons eu le chagrin de perdre en 1950 nos anciens collègues Henry Chapot, Eugène Dunand et Charles Favre, et il y a quelques semaines est décédé John Chambordon.

Notre collègue Maurice Béguin a été nommé, au mois de juin, inspecteur. Nous lui souhaitons plein succès dans sa nouvelle fonction.

Deux collègues ont quitté l'enseignement primaire pour l'enseignement secondaire. Ce sont Pierre Panosetti et Robert Jaquet. Ils ont été tous deux membres fidèles et actifs de notre Association, nous les en remercions. L'assemblée a accepté leur démission et les a nommés membres honoraires. Nous les félicitons et formons des vœux pour leur réussite.

Nous avons enfin enregistré la démission de cinq collègues atteints par la limite d'âge qui deviennent membres honoraires. Ce sont Samuel Beyeler, Edouard Ducor, François Guillermin, Charles Ramseyer et Albert Töernblad. Ces cinq collègues ont fidèlement servi l'école genevoise, qu'ils jouissent longtemps de la retraite qu'ils ont si bien méritée !

Et maintenant, voici des jeunes : René Sangsue, Jean Debonneville, Roland Hinderberger, Roger Pittard, Jean-Jacques Probst, Jean Tochon. Nous les accueillons avec joie et leur souhaitons une bienvenue cordiale.

Le comité a tenu cette année douze séances. Je remercie ses membres de leur assiduité, de leur travail. Ils ont fait si bien que le meilleur esprit a présidé à nos travaux.

Activité corporative

Nos délégués ont siégé à la Fédération de l'enseignement. Ils ont eu à discuter de notre assurance accidents. La solution adoptée (celle de la Mutuelle Vaudoise) n'est d'ailleurs que provisoire. La Fédération poursuit actuellement ses pourparlers avec l'Etat. Je tiens à relever l'excellent travail accompli par la Fédération de l'enseignement et à remercier M. Candaux, puis Mme Grangier, qui l'ont présidée, et notre collègue Edouard Gaudin qui a fait bénéficier chacun de son expérience.

L'Intersyndicale et la Fédération des fonctionnaires n'ont pas été alertées cette année, l'Etat ayant pris lui-même l'initiative de l'intégration de nos allocations.

A la C.I.A., activité remarquable de nos collègues Béguin, Willemin et Fiorina. Un incident, celui du regrettable vote dont fut victime Etienne Fiorina, membre de la commission technique. A nous d'être prêts à effacer cet échec dès que l'occasion s'en présentera.

Nos relations ont été amicales avec les associations membres de la Société pédagogique romande, en particulier avec nos collègues vaudois qui ont organisé magistralement le congrès de Lausanne.

Je remercie aussi Ulysse Magnenat qui a répondu cet été à l'aimable invitation de nos amis les instituteurs de l'Ain.

Activité pédagogique

Le congrès de la Société Pédagogique Romande a été l'événement marquant de cette année. Le sujet mis à l'étude : école publique et éducation nouvelle, a été présenté par le rapporteur M. Ischer.

La délégation genevoise était, hélas ! bien peu nombreuse. Mais elle avait un atout majeur en la personne de Samuel Roller. Au cours de la discussion des thèses qui précéda le vote, notre collègue intervint avec tant de netteté qu'il empêcha que ne déviât un débat que certains s'efforçaient d'obscurcir.

Les thèses votées à Lausanne sont un document de grande importance. Il faut passer maintenant dans toutes les sections romandes à la réalisation. Pour notre part, nous nous sommes mis à l'ouvrage sans tarder. M. Albert Picot, président du Département de l'Instruction publique, s'étant intéressé au rapport de M. Ischer, nous lui avons fait savoir que celle des thèses qui nous semblait la plus importante était celle qui souhaitait une représentation du corps enseignant dans les commissions d'études nommées par les départements. Il est clair, en effet, que le jour où les instituteurs seront associés directement aux travaux de la direction de l'enseignement, les conditions seront réunies du progrès de l'école que nous souhaitons tous.

M. Picot a bien voulu nous envoyer un commentaire des thèses qu'il a rédigé après s'être entretenu du sujet avec la conférence des inspecteurs. Nous avons alors nommé une commission présidée par Roller qui rapportera en mars et dont la tâche essentielle est la rédaction d'un mémoire que nous irons présenter au chef du Département.

En second lieu, nous nous sommes arrêtés à la proposition du rapport qui demandait la révision des plans d'études à la lumière des acquisitions récentes de la psychologie et de la pédagogie et la simplification de ces plans (programme de base).

Une commission présidée par Georges Hof, puis par Georges Piguet, s'est mise au travail dès septembre. Aujourd'hui, un premier objectif a été atteint. Nous avons composé, avec l'aide de spécialistes, un questionnaire qui va nous permettre d'opérer un sondage de l'opinion publique. Les renseignements obtenus nous seront d'une grande utilité lorsqu'il s'agira d'établir la liste des notions indispensables qui figureront au plan d'étude et de définir l'esprit de notre enseignement. Quelques collègues de l'U.I.G. Dames et de l'Amicale ont bien voulu collaborer à notre étude ; nous les en remercions.

L'Union avait entrepris depuis plusieurs mois déjà une étude sur la revalorisation de la situation d'instituteur, lorsque fut convoqué le congrès. Or le rapporteur disait que seul pouvait se consacrer tout entier à son travail pédagogique celui dont la situation matérielle était satisfaisante. C'était donc pour nous un encouragement.

On pouvait prévoir une lutte serrée. Elle le fut. Il n'est pas inutile, je pense, de rappeler les parties en présence et leur position. Le Conseil d'Etat, par la voix du Président du Département des finances, affirmait pouvoir trouver la somme qui couvrirait la dépense due à l'augmentation des traitements des messieurs, mais refusait d'augmenter le traitement des dames.

Le président du Département de l'Instruction publique pensait que la situation actuelle de l'instituteur, sans atteindre un niveau très élevé, était pourtant enviable, parce qu'à l'abri de tout risque.

L'Union des institutrices défendait le principe : à travail égal, salaire égal.

Le comité de l'Union enfin était face à l'alternative suivante : obtenir immédiatement un avantage pour les messieurs (cette solution satisfaisait les pères de famille et fut finalement retenue) ou présenter, d'accord avec l'Union des Dames, une revendication que l'Etat n'admettrait pas, nous en étions avertis (cette solution était celle des idéalistes, celle aussi de ceux que n'obsédait pas l'urgence d'une amélioration).

L'histoire, vous la connaissez. Vous savez comment, ayant intégré le 50 % de nos allocations de vie chère à notre traitement de base, le Conseil d'Etat refusa finalement toute amélioration, l'effort d'intégration, nous dit-on, ayant été considérable.

Je ne veux pas rappeler ici le détail de nos démarches ni énumérer nos réponses aux arguments du Conseil d'Etat, ni rappeler les reproches de nos collègues dames. Mais je tiens à affirmer que jamais nous n'avons perdu de vue l'intérêt des membres de l'Union. Il était impossible, dans les conditions données, d'arriver à un autre résultat. Si nous avions choisi une autre solution, les critiques seraient venues d'un autre côté ; nous n'en aurions pas moins perdu cette première manche.

Aujourd'hui nous songeons à la seconde.

Nous sommes en train de réunir une nouvelle documentation sur les salaires. En outre, le second temps de la revalorisation retient toute notre attention.

Ce second temps prévoit la création de possibilités d'avancement, l'étude du problème des relations entre les parents et le corps enseignant, et le développement du travail de nos commissions. Nous estimons en effet que l'enseignement secondaire inférieur devra être ouvert tôt ou tard aux maîtres primaires qui auront fait leurs preuves. Nous pensons que nous avons beaucoup à gagner en informant directement et systématiquement les parents de nos élèves de nos difficultés et de nos projets. Pour cela, nous devons accumuler des documents qui prouvent à tous ceux que l'école intéresse la qualité de notre enseignement. Cette qualité, il nous faut la maintenir par le travail des commissions. La commission de géographie, présidée par Dessoullavy, est notre meilleur exemple : 4 séries de feuillets, des projets magnifiques. Les disciplines ne manquent pas qui se prêtent au travail collectif.

Les moyens de revaloriser notre fonction sont donc nombreux. Le comité que vous élirez tout à l'heure ne manquera pas d'objectifs.

Ceux d'entre vous qui nous ont fait le plaisir de répondre aux convocations du comité durant l'année écoulée voudront bien m'excuser d'avoir parlé un peu longuement de problèmes qu'ils connaissent pour les avoir discutés en assemblée générale.

Ceux qui n'ont pas trouvé le temps de répondre à ces convocations auront peut-être appris quelque chose. Et puisque je les ai désignés, j'ajoute à leur intention ceci : nous avons beaucoup de peine à prendre votre disposition pour un témoignage de confiance. Nous nous efforçons d'espacer le plus possible les assemblées (nous en avons convoqué cinq en une année). Si les ordres du jour vous paraissent parfois indigestes, c'est à vous de les relever par vos interventions, vos propositions et vos critiques. Je n'irai pas jusqu'à prétendre qu'une assemblée doit

être à chaque coup l'occasion d'attaques contre le comité, mais une opposition loyale et adroite peut être utile et nous la préférons au silence des indifférents.

Vous nommerez, dans un instant, une équipe que vous chargerez de défendre vos intérêts pour l'année qui vient. Je souhaite que vous considériez le bulletin que vous remettrez au scrutateur comme un engagement personnel à répondre à tous les appels de cette équipe. Parce qu'enfin il ne fait aucun doute que les propositions que nous faisons en votre nom seront examinées avec plus d'attention par nos chefs lorsqu'on saura qu'elles ont été préparées dans des commissions actives et adoptées dans des assemblées nombreuses.

Il y a un an, vous m'avez demandé de présider l'Union des Instituteurs. A vrai dire, en acceptant, je ne savais pas ce qui m'attendait. Aujourd'hui je crois le savoir. Il y a des soucis, c'est vrai. Mais il y a aussi la grande satisfaction d'une confiance témoignée qu'il faut, souvent bien maladroitement, s'efforcer de mériter.

R. Nussbaum.

UNION DES INSTITUTRICES GENEVOISES

Rapport présenté à l'assemblée administrative annuelle du 15 février 1951

Mesdames, chères collègues,

Appelée en septembre à prendre la présidence de notre Union en remplacement de Mlle Chappuis, dont la nomination au poste d'inspectrice nous a causé le plus grand plaisir et une légitime fierté, je me vois aujourd'hui dans l'obligation de vous apporter le traditionnel « rapport annuel » sur la marche de notre association. Je vais m'efforcer d'être brève et de mettre l'accent sur les points qui me semblent les plus importants.

1. Quelques chiffres. — Au cours de cette année, nous avons tenu 6 assemblées générales, 13 séances de comité et 4 réunions de bureau.

Nous avons eu le plaisir d'enregistrer 7 nouvelles adhésions : Mmes et Mlles Briffod, Lachenal, Baudet, Magnin, Flückiger, Chappuis et Eigenmann ont demandé à devenir membres actifs de l'Union. Nous leur réitérons aujourd'hui nos souhaits de bienvenue, en leur demandant de nous apporter leur appui fidèlement et régulièrement.

Arrivées au terme de leur carrière, Mmes Dunand, Mundinger, Gros et Pittard ont donné leur démission. Nous leur souhaitons une longue et heureuse retraite et nous vous proposons, suivant une bonne tradition, de les nommer membres honoraires.

2. A. Notre activité corporative et sociale. — Le problème de l'assurance-accidents et celui de la revalorisation de la profession ont été à l'ordre du jour de toutes nos séances et nous ont causé pas mal de souci.

Celui de l'assurance-accidents a trouvé enfin, lors de notre assemblée générale du 6 décembre, à laquelle participait l'Amicale, une solution provisoire mais satisfaisante. La Fédération du Corps enseignant genevois, qui avait pris la responsabilité de ce problème, continue ses pourparlers avec le Conseil d'Etat, et notre Bulletin vous tient régulièrement au courant de la situation.

En ce qui concerne la revalorisation de la profession, il n'a malheureusement pas été possible d'arriver à une entente de tout le corps enseignant. Les revendications présentées par l'Union des Instituteurs et les démarches faites par cette association dans l'espoir de les voir

triompher nous ont obligées à défendre le principe de l'égalité des salaires et ont empêché toute action commune. Nous sommes persuadées que la revalorisation matérielle de notre profession reste subordonnée à sa revalorisation morale et c'est dans ce sens que nous continuerons à travailler.

Nous avons constaté avec satisfaction que les nouveaux statuts de la C.I.A. ont été adoptés sans opposition par le gouvernement genevois. C'est déjà pour nous toutes une sécurité d'avoir obtenu l'intégration du 50 % des allocations dans nos traitements, et nous sommes reconnaissantes au comité de la C.I.A. et à l'Etat d'avoir trouvé une solution qui nous évite le paiement de rappels onéreux.

Le 15 juin dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir à Genève un groupe nombreux de collègues françaises venues du Sanatorium de St. Jean d'Aulph. Visite de la ville, pique-nique, emplettes, ont bien rempli la journée qui nous a laissé à toutes, françaises et genevoises, un excellent souvenir. Dès le retour des beaux jours, nous irons reprendre contact avec les pensionnaires du Sana.

Le fonds d'entraide de l'Union a été affecté à diverses œuvres. Nous avons souscrit un parrainage d'une année à Pro Infirmis, envoyé un don de 100 fr. au Village Pestalozzi et, tout récemment, nous avons pu remettre à la Croix-Rouge une somme de 150 francs destinée aux victimes des avalanches. Nous souhaitons que ce fonds puisse être mis à contribution chaque fois que l'occasion s'en présentera. Il faut pour cela qu'il continue d'être alimenté régulièrement pas vos dons.

Au cours d'une récente assemblée générale, nos déléguées nous ont apporté un compte rendu intéressant de l'activité des groupements dans lesquels elles nous représentent. Nous vous rappelons que l'aide de chacune de nous est attendue, tant de l'Ecolier Romand et de l'Oeuvre Suisse des Lectures pour la Jeunesse qui font de vaillants efforts pour lutter contre la mauvaise littérature et méritent d'y être encouragés, que de la commission radio-scolaire qui compte sur nos critiques et suggestions et de l'Ouvroir de l'Union des Femmes à qui notre aide matérielle est nécessaire. L'Alliance des Sociétés féminines suisses, que le problème de la nationalité de la femme mariée préoccupe tout particulièrement, et le Centre de Liaison, nous tiennent régulièrement au courant de ce qu'ils entreprennent.

B. Notre activité pédagogique. — Elle a été à notre gré trop restreinte. Elle s'est limitée à l'organisation d'une séance fort intéressante au cours de laquelle Mlle Berney et Mme Trottet nous ont donné de précieux renseignements sur l'organisation et le travail des classes de fin de scolarité et à notre participation aux travaux de la Commission du plan d'études. Fort heureusement, si le temps et les efforts du comité sont souvent consacrés à des tâches non professionnelles, nous avons la très grande satisfaction de pouvoir compter sur notre « Groupe des Jeunes » pour le développement d'une vraie activité professionnelle. Je ne saurais mieux faire que résumer le rapport de Mlle Schwindt qui le dirige cette année :

« Notre Groupe des Jeunes poursuit sa 4e année d'activité. Il compte actuellement 35 membres qui cherchent à s'enrichir mutuellement de leurs expériences et réalisations, à créer ensemble un utile matériel d'enseignement et à faciliter la tâche de celles qui débutent dans la carrière. Un travail de plusieurs mois, à la fin de l'année scolaire passée, a permis la mise au point d'une belle série de fiches bien graduées, destinées à l'enseignement du calcul en 2e et 3e année. Ces fiches, multicopiées par les aimables soins du Département, rendent de précieux services.

Une visite de l'exposition Gauguin à Lausanne, sous la conduite experte de M. Chapot, fut organisée à la demande de notre groupe après une réunion où M. Baeriswyl nous entretint des efforts accomplis par « Art et Ecole ».

Entre octobre et décembre, des sous-groupes étudièrent les changements à apporter au plan d'études et envoyèrent leurs rapports.

Deux collègues nous retracèrent les belles heures vécues par elles à St. Cloud au stage de chant de M. William Lemit et nous initierent quelque peu à l'art de la danse populaire. Décembre vit aussi la présentation de modèles variés pour les travaux de Noël.

Enfin, au début de février, M. Delor reprit pour nous le thème des chansons populaires et de leur harmonisation et nous fit faire de multiples découvertes dans ce domaine où tout n'est pas du métal le plus pur.»

Ce résumé, chères collègues, vous donne un aperçu de l'activité variée et intéressante de nos jeunes qui consacrent joyeusement à leur tâche le meilleur d'elles-mêmes. Nous les en félicitons.

3. Rapports avec nos collègues. — Si nous avons dû, à l'occasion, « montrer les dents » dans nos rapports avec la section des messieurs, nous espérons cependant que l'année qui s'ouvre nous permettra de reprendre avec son comité une collaboration féconde.

C'est toujours dans un esprit d'entente excellent que nous avons travaillé avec nos collègues de l'Amicale et nous sommes certaines que nos relations resteront empreintes de cette franche cordialité qui les caractérise.

Nos contacts avec nos collègues de l'enseignement secondaire au sein de la Fédération du Corps Enseignant ont été facilités par leur extrême courtoisie ; nous avons apprécié tout particulièrement l'aide efficace que nous a apportée M. Candaux dans la question de l'assurance-accidents.

4. Congrès de Lausanne et activité future. — Une belle occasion nous a été offerte cette année d'entrer en contact avec nos collègues de la Société Pédagogique Romande : le Congrès des 24 et 25 juin, si remarquablement organisé par les pédagogues vaudois. Si nous avons eu à regretter que l'Union des Institutrices Genevoises n'y ait pas été plus largement représentée, nous osons espérer que chacune a lu et médité l'intéressant rapport de M. Ischer dont il s'agit de tirer maintenant une nouvelle orientation de nos préoccupations pédagogiques. Il incombera à chacune de nous de créer et d'entretenir vivant dans sa classe cet esprit nouveau qui doit animer notre enseignement. Nous nous emploierons d'autre part à rendre favorable à l'école l'opinion publique si souvent hostile. A ce sujet, la commission du plan d'études met sur pied un projet de sondage de cette opinion publique qui, nous l'espérons, donnera des résultats intéressants et nous permettra de faire mieux connaître nos efforts. Votre comité se préoccupe aussi de créer un esprit nouveau dans les rapports que le corps enseignant entretient avec les autorités scolaires. Vous avez eu connaissance, en son temps, du projet de commission paritaire soumis par l'U.I.G. au Département de l'Instruction publique, et qui est resté lettre morte. Récemment, le Syndicat Chrétien de l'Enseignement officiel a présenté un nouveau projet d'organisation paritaire. L'Union des Institutrices aura aussi des propositions à faire, mais nous avons jugé utile de connaître auparavant le point de vue du Département. C'est pourquoi, dès le mois d'octobre, nous avons écrit à M. Picot pour le prier de venir nous faire un exposé de ces questions. Après une longue attente, une réponse favorable nous est parvenue, et nous sommes en

mesure de vous annoncer aujourd'hui que cette séance aura lieu le vendredi 2 mars à 17 heures à l'aula de l'Ecole secondaire de la rue Necker. Réservez cette date, chères collègues. Il faut que nos chefs reconnaissent en notre Union une force avec laquelle il y a lieu de compter ; il est urgent que chacune de nous se fasse un devoir d'être présente et prenne conscience de sa responsabilité personnelle dans tout ce qui intéresse la vie de l'école. Trop souvent, lors de nos assemblées, votre comité se trouve en face de chaises vides, et cette indifférence, qui heureusement ne réussit pas à le décourager, freine considérablement notre action. C'est dans la mesure où chaque membre de l'Union deviendra véritablement « actif » que notre association pourra entreprendre et mener à bien des tâches intéressantes. Le comité, lui, est malheureusement trop accaparé par des besognes administratives : il a besoin de votre aide !

En terminant, je voudrais remercier très chaleureusement tout d'abord mes collègues du comité qui se dépensent sans compter dans un esprit d'entente et de collaboration qui fait du bien, puis celles d'entre vous qui nous représentent année après année au sein de divers groupements, celles aussi qui lisent régulièrement le Bulletin et fréquentent avec fidélité nos assemblées (puisse leur nombre augmenter cette année de façon réjouissante !) et enfin nos jeunes dont le vivant enthousiasme nous fait bien augurer de l'avenir du corps enseignant féminin genevois.

La présidente : Bl. Godel.

UNION AMICALE DES ECOLES ENFANTINES

Rapport présenté à la séance du 22 février 1951

Permettez-moi de commencer ce rapport en adressant une pensée de sympathie et d'affection à des collègues malades. Tout d'abord à Mlle Rodel, membre dévouée du Comité qui vient de subir une opération. Jusqu'à son entrée en clinique, Mlle Rodel a travaillé avec tout l'entrain et le zèle qu'on lui connaît. Nous formons des vœux pour son prompt rétablissement et espérons la revoir bientôt parmi nous. Puis à Mlle Mathil, notre ancienne présidente qui avait repris la direction d'une classe avec une telle joie que nous espérons pour elle, un prochain retour à la santé qui lui permette de reprendre le travail qu'elle aime tant. Enfin, plusieurs fois déjà, nous avons eu l'occasion de présenter des vœux à Mlle Theiler. Elle se réjouissait d'être parmi nous aujourd'hui, malheureusement elle souffre beaucoup ces jours et ne peut sortir. Nous souhaitons sincèrement que son état s'améliore au plus vite.

A toutes celles éloignées de nous aujourd'hui par la maladie, nous adressons les vœux les meilleurs.

Effectif. — Notre association compte actuellement 86 membres, nous avons la joie d'accueillir aujourd'hui de jeunes collègues, à qui nous souhaitons la bienvenue parmi nous. Ce sont : Mme Germond, Mlle Schnyder, Mlle Sutter, Mlles Jaunin et Mlle Rey. C'est avec moins de plaisir que nous avons accepté cinq démissions : Mlle Baudet, ayant passé à l'école primaire, nous quitte pour entrer à l'U.I.G. Nous espérons néanmoins la revoir souvent parmi nous. Quant aux quatre autres démissionnaires, ce sont : Mme Borig, Mme Gfeller, Mlle Ornstein et Mlle Dunand. Pour quelles raisons nous quittent-elles, me demanderez-vous ? Et bien voici : manque de temps, cotisations trop chères, Educateur pas intéressant, devoir vis-à-vis des collègues rempli depuis

assez longtemps, comme si l'on faisait partie de l'Amicale pour rendre service aux autres. Tout cela est bien décourageant !

Activité. — Le Comité s'est réuni 11 fois, il a eu une entrevue avec M. Picot, président du D.I.P., et il vous a convoqué sept fois dans le courant de l'année. En quelques mots, je vous résumerai ces séances :

Conférence de Mme Gay sur l'éducation musicale de nos petits. Conférence intéressante par les expériences faites avec le groupe d'enfants présents.

Au moment où nos collègues messieurs faisaient des démarches pour une revalorisation de la profession, nous vous avons réunies afin de discuter de nos traitements.

M. Conne nous a fait un exposé sur l'adaptation de nos retraites et nous a expliqué d'une façon simple et claire un sujet pourtant bien difficile.

C'est devant nos membres et ceux de l'U.I.G. Dames, que M. Caniaux nous a fait un compte rendu de toutes les démarches entreprises par la Fédération du Corps enseignant au sujet de l'assurance-accidents. Il nous a facilité la tâche en nous donnant des conseils pour la conclusion d'un nouveau contrat car le temps pressait. Nous le remercions encore.

Nous avons eu deux séances sorties : le souper à Villette où Mlle Conne s'était jointe à nous afin de remettre les chandes à des collègues démissionnaires à qui nous réitérons nos vœux.

Le délicieux souvenir que nous avait laissé la sortie d'automne à Chouilly nous a donné envie de recommencer et nous avons bien fait, car c'était charmant.

Et pour terminer, je vous parlerai de la traditionnelle Escalade organisée cette année par notre Union et réussie comme jamais.

Nous présentons encore à Mlle Basset et à ses collaboratrices nos sincères remerciements pour les heures de plaisir et de détente qu'elles nous ont procurées. Pourquoi n'êtes-vous pas venues plus nombreuses, chères collègues ? Nos collègues primaires étant venues, elles, en grand nombre.

Département. — Comme je vous l'ai dit, il y a un instant, au moment des démarches de l'U.I.G. Messieurs, nous avons eu une entrevue avec M. le conseiller d'Etat Picot pour demander une révision de nos salaires afin de diminuer la différence existant avec ceux de nos collègues primaires. Cette différence est trop grande et n'est pas justifiée. Nos démarches n'ont pas abouti et ont déclanché un débat au sujet de nos premières années. Nous vous tiendrons au courant des résultats. Soyez certaines que votre Comité est décidé à poursuivre son action et n'abandonnera pas vos revendications ; du reste, c'est une question de vie ou de mort pour notre Ecole enfantine. Je vous signale encore à ce sujet l'attitude courtoise de l'Union Secondaire qui a envoyé une lettre à M. le président, lettre approuvant et soutenant nos démarches.

Groupe d'échanges. — Ce groupe s'est réuni plusieurs fois cette année et celles qui ont assisté aux séances ont trouvé dans ces entretiens une source d'enrichissement. Nous vous rappelons que vous êtes toutes cordialement invitées à assister à ces réunions où nous désirons vous voir nombreuses. Les convocations paraissent dans l'Éducateur.

Fédération du Corps enseignant genevois. — La Fédération dont la présidence est assurée par notre Union cette année, désire s'occuper du raccordement des programmes entre enseignements enfantin et

primaire, puis primaire et secondaire. Pour l'instant, chaque association travaille à son plan d'études.

C'est à la Fédération encore que s'est discutée la question de l'assurance-accidents. Cette association a proposé, comme cela se fait dans d'autres cantons que l'Etat y participe. Cela nous a été refusé catégoriquement lors d'une entrevue avec M. le conseiller d'Etat Perréard. La Fédération va se remettre au travail pour la conclusion du contrat collectif et espère arriver à une entente entre l'Etat et ses serviteurs.

Assurance-accidents. — L'entrevue avec le Conseil d'Etat demandée par la Fédération avant les vacances n'a eu lieu qu'au début de décembre. Ne sachant quelle serait la solution, nous n'étions guère avancées pour la conclusion d'un nouveau contrat, mais grâce à l'aide de M. Candaux qui avait en mains des propositions fermes, grâce aussi à l'obligeance et à la compréhension de M. Dunand, agent de la Mutuelle-Vaudoise, le contrat fut prêt en un temps record et toutes, sauf quelques négligentes, étaient assurées à partir du 1er janvier 1951. Cette assurance a été conclue pour les membres exclusivement et c'est l'Amicale qui recevra la ristourne.

Nous avons pris en mains le cas de Mlle Theiler, victime d'un accident dans le préau de l'école, alors qu'elle était de surveillance. Actuellement le service des assurances réclame à Mlle Theiler une grosse somme que nous aimerais voir diminuer. Dans une lettre qu'il nous a adressée, M. Picot déclare que dans le cas de Mlle Theiler, ce n'est pas l'Etat « employeur » qui est responsable. A cette occasion, il serait utile que l'on sache une fois pour toutes quels sont les accidents professionnels reconnus par l'Etat ?

Union des fonctionnaires. — Cette union n'avait plus une grande activité depuis la création du cartel, aussi a-t-on décidé sa mise en veilleuse, mais non sa dissolution.

Cartel. — Activité très restreinte au Cartel cette année, du fait que le Conseil d'Etat et les associations étaient d'accord pour l'intégration du 50 % des allocations et pour l'adaptation des retraites.

C.I.A. — Toutes les séances qui ont eu lieu cette année ont abouti au vote dont vous connaissez les résultats et dont on peut se réjouir.

Fonds de subsides. — Les comptes ayant été rendus trop tard, il n'y a pas eu de séance cette année, aussi Mme Maystre me prie-t-elle de vous rassurer. Je crois que vous n'avez pas eu beaucoup d'inquiétude, car toutes vous savez que la gestion de notre fonds est entre de bonnes mains. Nos remerciements au Comité.

Alliance des sociétés féminines. — Cette association nous tient constamment au courant de son activité. Mme Mermillod-Monney, déléguée de l'U.I.G. a bien voulu nous représenter à l'assemblée qui a eu lieu à Berne. Nous la remercions.

Oeuvre suisse de lecture pour la jeunesse. — Cette œuvre, afin de se faire mieux connaître, nous proposait d'envoyer quelqu'un pour faire une conférence de propagande. Les trois associations étant d'accord, ont donné une réponse en commun, déclarant qu'elles n'en voyaient pas la nécessité du fait que chez nous, les brochures se vendent en grand nombre.

Les maîtresses vaudoises ont obtenu de cette œuvre qu'un concours littéraire soit ouvert afin de réunir des récits pour des enfants de cinq à sept ans. Il serait distribué deux ou trois prix d'une valeur totale de 300 francs.

Maîtresses vaudoises. — L'Association des maîtresses enfantines vaudoises avait convié l'Amicale à une exposition de dessins d'enfants avec conférence de M. Pahud. Ce sont Mme Cullaz et Mlle Duparc qui nous ont représentées.

Pour satisfaire un vœu émis par ces collègues, le groupe choral et le Comité se sont rendus dernièrement à Lausanne afin de faire entendre les chansons de Mlle Duparc et de M. Mathil. Ce fut un succès et tout le monde attend impatiemment : « Chante, mon petit » et « Mignatures » qui vont sortir de presse très prochainement.

Société Pédagogique Romande. — La Société Pédagogique Romande a changé son Comité qui a passé aux mains de la Section neuchâteloise. M. Delay, de Couvet, a été nommé président. Les meilleures relations existent entre toutes les sections.

Congrès. — Le gros événement de l'année fut le congrès. Sur 1300 congressistes, on ne comptait que 26 participants genevois. On peut regretter cette indifférence tout en reconnaissant qu'aucune facilité ne nous avait été accordée pour nous absenter ce jour-là.

J'espère que toutes, vous avez lu l'Educateur du 6 janvier où vous pouvez trouver le compte rendu complet du congrès. Quant à nous qui avons vécu ces belles journées, nous adressons nos remerciements et nos sentiments de reconnaissance aux organisateurs. Nous félicitons et remercions M. Ischer pour son rapport. M. Roller pour le travail qu'il avait préparé et pour ses brillantes interventions dans les débats ainsi que Mme Porchet, maîtresse enfantine vaudoise qui est intervenue elle aussi pour faire ajouter une thèse concernant l'Ecole enfantine. Les délégués ont pris l'engagement de suivre la ligne de conduite dictée par le congrès car les thèses adoptées n'auront de valeur que si elles sont le point de départ d'un travail constructif.

Mon rapport est terminé et avec lui mon mandat de présidente. Si au cours de ces quatre ans, j'ai eu des ennuis, des soucis, des déceptions, j'ai eu aussi beaucoup de joie et de satisfaction, je suis très heureuse de l'expérience que j'ai faite et je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de la faire. Toutes et vous spécialement, chères collègues du Comité, je vous remercie de la confiance que vous m'avez accordée, de l'affection que vous m'avez témoignée et qui m'ont aidée dans ma tâche. Ces encouragements, donnez-les maintenant à Mlle Hermatschweiler qui prend courageusement le gouvernail et à qui je dis en votre nom un grand merci !

Y. Grangier.

SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE NEUCHATELOISE

Rapport d'activité présenté à l'assemblée des délégués le 17 mars 1951

Mesdemoiselles, Messieurs, chers collègues,

Lorsque M. Ch. Rothen, notre prédécesseur, remit son mandat, il établissait le pronostic suivant :

La période difficile est passée, celle qui vient s'annonce plus calme. En effet, les propositions de traitements étaient faites, il suffisait d'attendre le verdict populaire.

Vous êtes tous au courant des événements qui, depuis la dernière assemblée des délégués, en mars 1950, ont modifié les prévisions de notre collègue. Que de luttes, de déceptions, d'abord, qui nous obligaient à recommencer tout le travail pour aboutir enfin à l'acceptation des nouvelles échelles de traitements, ces 24 et 25 février derniers.

Si nos traitements sont enfin stabilisés, ils ne sont pas ceux que nous espérions. Pourtant, le corps enseignant sut accepter la défaite des 8 et 9 juillet 1950 sans faillir à sa tâche.

En face d'une jeunesse toujours plus excitée et turbulente, il continue à démontrer une adaptation magnifique et ne cesse de manifester une grande valeur morale, et un égal intérêt à toutes les questions pédagogiques. Le 27e congrès de la Société Pédagogique Romande en fut une preuve ; les problèmes que posent l'éducation et les questions sociales restent au premier plan des préoccupations des institutrices et instituteurs, et suscitent un enthousiasme que ne paraissent pas diminuer les déceptions matérielles.

Nous tenons à remercier ici l'auteur du rapport mis en discussion à Lausanne, M. Ad. Ischer, directeur pédagogique de notre nouvelle Ecole Normale. La valeur de son travail est mise en évidence par la considération que les divers Départements romands de l'Instruction publique lui ont accordée et ils s'appliquent, avec le Corps enseignant, à en concrétiser les thèses.

Restant sur le plan de la Suisse romande, nous adressons à nos amis vaudois du Comité romand qui viennent de rentrer dans le rang, notre sincère reconnaissance pour le fructueux travail accompli chez nous et au delà des frontières. Nous saluons nos quatre collègues neuchâtelois, MM. Gaston Delay, Marc Jaquet, William Porret et André Aubert, qui ont accepté de reprendre cette tâche délicate, et nous les en remercions.

Au cours de l'année écoulée, deux collègues ont été élus membres d'honneur de notre section neuchâteloise : Arnold Jeanneret et Samuel Zwahlen. Nous leur exprimons notre sincère gratitude. Leur dévouement au sein des sections, et au comité central reste fructueux et nous croyons pouvoir affirmer que la Société suivra le chemin qu'ils lui ont tracé, malgré les soucis actuels.

Aux collègues anxieux quant à l'avenir de la SPN, nous tenons à rappeler que le Comité central n'a aucune intention révolutionnaire ; il estime à l'unanimité que les temps présents exigent une évolution qui peut se faire sans bouleverser notre Société et sans scission.

S.P.N. - V.P.O.D.

Où en sommes-nous aujourd'hui dans l'évolution demandée par l'assemblée de Corcelles ?

L'association de notre Société à la V.P.O.D., sans dissolution, nous a obligés à étudier minutieusement certaines conditions de passage.

Voici les conditions que nous avons présentées aux délégués de la V.P.O.D, section de l'Union Syndicale Suisse :

1. Nous gardons la S.P.N., section de la S.P.R., sans dissolution.
2. La S.P.N. modifie ses statuts si la majorité des membres signe le bulletin d'adhésion à la V.P.O.D.
3. Dans le but de maintenir notre unité, le Comité central recommande à tous les membres l'adhésion à la V.P.O.D.
4. Tous les nouveaux membres de la S.P.N. acceptent la double affiliation.
5. Tous les membres qui entrent dans la V.P.O.D. deviennent membres de la S.P.N.
6. La cotisation est la même pour tous, qu'ils aient adhéré ou non à la nouvelle organisation. Cette cotisation comprend :

- a) la part due à la S.P.R.
 - b) la part due à la section cantonale.
 - c) la part due à la V.P.O.D.
 - d) la part due à la caisse d'entraide.
7. Cette cotisation est encaissée par le Comité central.
8. La S.P.N. garde son organisation et ses fonds particuliers.

Ces différents points ont soulevé des problèmes dont seuls les membres du Central peuvent estimer la complexité. Il fallut plus d'une entrevue avec les représentants du Comité directeur de la V.P.O.D. pour trouver le chemin. Il fallut encore consulter un juriste pour éviter toute erreur.

Plus vos collègues du Central s'occupent de cette affaire, plus ils sont convaincus de la nécessité d'adhérer au mouvement syndical. De nombreux collègues mal informés doutent encore de l'importance qu'a eue notre action dans les milieux syndiqués, lors de la dernière votation : seules les villes ont accepté le projet proposé, tandis que 3 districts refusaient encore les faibles augmentations prévues.

Notre action par circulaire adressée à chaque membre des organisations syndicales cantonales fut déterminante, nous pouvons vous l'assurer.

Le problème des retraites, qui exigera certainement un nouveau sacrifice de l'Etat, ne pourra se résoudre sans un nouvel appel à la compréhension des salariés en général.

L'affiliation des Corps enseignants professionnels, secondaires et supérieurs au mouvement syndical nous laisse dans un isolement dangereux. Nous devons nous retrouver à leur côté au moment où ce problème sera repris.

En dehors de ces considérations purement égoïstes, reconnaissions que les relations que nous avons eues avec le secrétaire des sections syndicales nous ont réconfortés. L'esprit qui les anime, leur situation délicate entre le monde patronal et le monde ouvrier, rappellent notre esprit et notre situation. Ce sont des personnes de notre condition avec lesquelles il est facile de collaborer.

Voici quelques renseignements à propos de notre affiliation prochaine que nous vous prions de communiquer à vos sections. Si la totalité (ou presque) des membres de la S.P.N. adhèrent à la V.P.O.D., l'organisation de la nouvelle section VPOD du Corps enseignant primaire est notre affaire, comme aussi les décisions de représentations, de cotisations, de revendications. Les mêmes personnes se retrouvent au sein des deux organisations et bénéficient de l'appui de toutes les forces syndicales.

Fédération neuchâteloise des titulaires de fonctions publiques. — Cette Fédération n'a pu survivre à l'échec des 8 et 9 juillet 1950. Elle avait retrouvé, au cours de la campagne qui a précédé ces jours mémorables, une certaine unité ; tôt après, deux groupes s'opposent et c'est la dissolution. Trois sociétés, dont la SPN, s'engagent dans la nouvelle campagne de 1951 sous le nom de « Comité d'action en faveur du projet de loi sur les traitements du Personnel cantonal » et s'assure l'appui du Cartel syndical cantonal. Nous avons déjà dit le résultat obtenu par cette action.

Au cours de sept séances qui ont eu lieu au Département de l'Instruction publique ou avec le Conseil d'Etat, nous avons apprécié l'intérêt que portent à nos associations les milieux gouvernementaux, Monsieur Brandt, chef du Département de l'Instruction publique, en particulier.

Pour mémoire, nous vous rappelons les points soumis à l'assemblée de Corcelles du 18 novembre 1950 :

1. Demandez-vous l'affiliation de la SPN à une organisation syndicale ?
2. Demandez-vous l'étude d'une affiliation éventuelle à la VPOD ?

A ces deux questions l'assemblée répond affirmativement.

C'est à cette étude que votre Comité central s'est attaché au cours de cette année, en marge des campagnes en faveur de nos traitements.

Au terme de ce rapport, permettez au président de remercier vivement ses collaborateurs, car l'activité d'un comité cantonal ne peut se résumer dans un rapport si bref. Cette activité exige de gros sacrifices de temps en plus des préoccupations absorbantes que les difficiles problèmes à résoudre obligent votre Comité à travaillé en équipe, où chaque membre apporte sa collaboration amicale pour maintenir prospère et harmonieuse notre Société pédagogique neuchâteloise.

La Chaux-de-Fonds, le 21 février 1951.

Le président : W. Zwahlen.

VAUD

ASSOCIATION VAUDOISE DES MAITRES DE GYMNASTIQUE COURS DE NATATION

La Commission interfédération pour la natation organise un cours de perfectionnement les samedi et dimanche 18 et 19 août 1951, à Fribourg. Les débutants ne sont pas acceptés.

Indemnités : frais de voyage IIIe cl. domicile - lieu du cours, indemnité de nuit fr. 4.—, une indemnité journalière de fr. 8.—.

Pour la direction du cours : N. Yersin, Lausanne.

JURA BERNOIS

LES DIX JOURS DE LA CIRCULATION

Ils ont eu lieu dans tout le canton fin juin, début juillet ; toutes les classes jurassiennes y ont participé sous une forme ou l'autre... Leçons théoriques, connaissances des signaux, démonstrations pratiques, expériences « en direct », grâce à nos dévoués gendarmes, tout y a passé dans un excellent esprit et avec la volonté de collaborer à une tâche urgente : enseigner la circulation par l'intérêt, la prudence, la politesse et le sens de ses responsabilités. Sous les auspices de la Direction de l'Instruction publique, le Comité cantonal de travail, et la Police cantonale, ont proposé à nos grands écoliers un concours intitulé : Comment circuler pour éviter un accident. Il s'agissait de rédactions et de dessins. Nous en publierons en temps opportun les résultats.

TROIS SECTIONS SE RENCONTRENT

Ce furent celles de Bienne - La Neuveville, Courtelary et Delémont au fameux Goetheanum, à Dornach, puis au Foyer jurassien d'éducation, à Delémont. Visites qui laissèrent au cœur des participants des souvenirs agréables, des questions non résolues et un sentiment de gratitude envers l'ancien inspecteur Th. Moeckli, dont le travail a permis la réalisation de l'œuvre du Foyer jurassien. En séance particulière, les Biennois et les Vallonniers discutèrent de la loi sur l'école primaire, selon le vœu du Comité cantonal. Voici, en substance, leurs desiderata :

- 1) L'article premier, conforme au régime actuel de l'école primaire, doit être **maintenu tel quel** ;

- 2) les travaux manuels devraient être rendus obligatoires dès la 5e année ;
- 3) l'assemblée appuie la proposition Joray de créer un Conseil scolaire jurassien et de modifier dans ce sens l'art. 95 du projet de loi.

SYNODE DU DISTRICT DE MOUTIER

Il a eu lieu par une magnifique journée de cet été si rare en ciel bleu et soleil doré... Les participants ont visité l'Etang de la Gruyère, sur le haut plateau des Franches-Montagnes, sous la conduite du Dr Marcel Joray, de La Neuveville. L'après-midi fut consacré à la visite du Musée d'histoire naturelle de La Chaux-de-Fonds, puis à celle des travaux du barrage du Châtelot, sur le Doubs. MM. les Dr Monnard et Buhler en furent les cicerones compétents et dévoués.

Entre ces visites, on trouva le temps de causer aussi de la loi sur l'école primaire. René Lutz en fit un très clair exposé. La section pré-vôtoise admet ce projet et propose également, à l'article 51, la suppression des mots « par la commission d'école » en ce qui concerne les réprimandés infligées au corps enseignant.

ÉVÉNEMENTS A L'ECOLE NORMALE DE PORRENTRUY

Grâce à la Direction de cet établissement, nous pouvons relever pour nos amis romands les faits suivants qui viennent de marquer la fin du trimestre d'été : Concert par la jeune chorale aux malades de l'Hôpital des Minoux et au vénéré Marcel Marchand, ancien directeur ; conférence de M. le capitaine Borer, Cdt. de police, dans le cadre des « 10 jours » de la circulation ; conférence, sous les auspices de Stella, de M. Gossin, chef de l'ATS, sur son voyage en Yougoslavie et son audience chez le maréchal Tito ; conférence, préparée par Vieille-Stella, de Me Hans Hof, vice-chancelier d'Etat, sur l'œuvre législative de Jules César ; enfin les courses annuelles dont l'Ecole bernoise donnera certainement quelques compte rendus pour nos lecteurs jurassiens.

On le voit, rien n'est négligé pour « ouvrir des horizons, des fenêtres sur le monde ». Nos Normaliens ont bien de la chance !

Collège Pierre Vitzet

Ch. des Cèdres 3

LAUSANNE

prépare aux

COLLÈGES - GYMNASES - MATURITÉS

Ecole normale

1941 : 51 élèves

1951 : 153 élèves



Paul Cardinaux, dir.

Tél. 24 15 79

WAFA - AARAU

FABRIQUE DE TABLEAUX
POUR L'ENSEIGNEMENT

Noir ou vert foncé - MAT
RÉARDOISEMENT de vos tableaux

APPAREILS nouveaux de suspension
pour cartes géographiques, plans,
dessins, etc.

Représentant exclusif en Suisse romande

A. Aviolat - Genève

6, rue J. J. de Sellon
Tél. (022) 3.11.19/2.30.59 - Cp. ch. I. 6641

Magasin et bureau Beau-Séjour 8

Téléphone permanent 22 63 70

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES DE LA VILLE DE LAUSANNE

Transports en Suisse et à l'étranger. Concess. de la Sté Vaud. de Crémation

Le secret du Chef achetez des pâtes
La Timbale
G. BESSON & Cie
YVERDON & FRIBOURG

Vos imprimés

seront exécutés avec goûts par l'

Imprimerie
CORBAZ S.A.
Montreux



HORTICULTEUR * FLEURISTE

Lausanne

Rue Marterey 40-46 - Chèques post. II. 1831

Téléphone 22 85 61

Maison fondée en 1847

MEMBRE FLEUROP

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne

Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce
Raccordement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Polytechnicum.** Enseignements par petites classes. Dir. M. Jomini.

La Banque Cantonale Vaudoise

à Lausanne, ou ses agences dans le canton, reçoit
les dépôts de sa clientèle et vous toute son attention
aux affaires qui lui sont confiées.

6 Bibliothèque
Nationale Suisse
Berne

J.A. - Montreux



Pour toutes vos opérations
bancaires adressez-vous à

LA SOCIÉTÉ DE **BANQUE SUISSE**

GENÈVE LAUSANNE
NEUCHATEL LA CHAUX-DE-FONDS
LE LOCLE NYON AIGLE MORGES

Capital et Réserves Fr. 209 millions

TÉL. (025) 5.22.94 (VAUD)

Tous les arbres et arbustes

Pour vos:

PARCS	ESPALIERS
JARDINS	ROSERAIRES
AVENUES	ROCAILLES
VERGERS	REBOISEMENTS

Importantes collections

PLANTES VIVACES - FRAISIERS

Catalogue franco

PAPETERIE ST-LAURENT

Charles Krieg

Tout pour les travaux manuels

21, rue St-Laurent

LAUSANNE

Téléphone 23 55 77

LXXXVII^e ANNÉE — N° 29 — MONTREUX, 1^{er} SEPTEMBRE 1951

EDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE DE LA SUISSE ROMANDE

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 10.50 Etranger Fr. 14.—

Supplément trimestriel :
BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

DIEU HUMANITÉ PATRIE



Montreux vu du large

(Cliché mis à disposition par
l'Office du Tourisme de Montreux)

Cahiers pratiques de Géographie

Case postale Berne 16

Exécution parfaite.
Vivement recommandé par
le corps enseignant et par
des spécialistes éminents

Moyen
d'enseignement
de 1^{er} ordre

Utilisé avec le plus grand
succès, depuis 25 ans, dans
des centaines d'écoles de
tous degrés
Revu et adapté aux exigences
de l'époque actuelle

Edition A*	2 A	Suisse	(Fr. 2.—)
	3 A	Europe	(Fr. 2.—)
	4 A	Continents	(Fr. 2.—)
Edition B	1 B	Canton de Berne	(Fr. 1.—)
	2 B	Suisse	(Fr. 1.50)
	3 B	Europe	(Fr. 1.50)
	4 B	Afrique, Amérique, Asie, Océanie	(Fr. 1.50)

* Edition A avec texte, problèmes, etc., traduits par M. Meylan, prof., Lausanne.

Rabais de 10 % sur toute commande de 20 cahiers au minimum
et de 15 % sur les commandes de plus de 100 cahiers.

LES EDITEURS:

Dr E. Tröesch

Dr H. Graf

Dr O. Schreyer

Collège Piezze Vizet

Ch. des Cèdres 3

LAUSANNE

prépare aux

COLLEGES - GYMNASES - MATURITÉS

Ecole normale



Paul Cardinaux, dir.

Tél. 24 15 79

1941 : 51 élèves

1951 : 153 élèves

Ecole Nouvelle Préparatoire

Internat pour garçons - Externat mixte

PAUDEX - Lausanne

Tél. 28 24 77

Préparations aux Collèges, Gymnases, Ecoles de Commerce
Raccordement à toutes les classes. **Bachots, Matu., Polytechnicum.** Enseignements par petites classes. Dir. M. Jomini.

ECOLE PRATIQUE EMILE BLANC

Place Bel-Air 4

LAUSANNE

Tél. 22 22 28

STÉNO-DACTYLOGRAPHIE
BRANCHES COMMERCIALES - LANGUES

Ouverture du Cours Ecole : 10 sept. à 14 heures. Durée : 3 - 6 mois ou plus.

ABONNEMENTS DE LECTURE

AU BLE QUI LEVE

1, RUE DU MIDI, LAUSANNE

RENSEIGNEMENTS GRATUITS SANS ENGAGEMENT

Fr. 7.50 par mois
port aller et retour compris,
pour 2 livres échangeables à volonté
Toutes les nouveautés en prêt
dès leur parution

L'Ecole supérieure de commerce du Canton de Zurich

(Kantonale Handelsschule Zürich)

met au concours
pour le 16 avril 1952 un poste de

maître de français

Les candidats doivent être en possession d'un titre universitaire (licence, doctorat, etc.), équivalant au diplôme zurichois pour l'enseignement secondaire, ainsi que de certificats attestant leur expérience pédagogique au degré de l'école moyenne.

Avant de se faire inscrire les intéressés sont priés de demander par écrit à la Direction de l'Ecole cantonale de commerce (Rämistrasse 74, Zurich I) des renseignements plus complets sur les pièces à remettre et les conditions d'engagement. Ne se présenter que sur invitation.

Adresser offres jusqu'au 30 septembre 1951 au Département de l'Instruction publique, Amtshaus Walchetur, Zurich I.

Zurich, le 21 août 1951

Le département de l'instruction publique du canton de Zurich

Ecole cantonale d'Administration - St-Gall

Cours préparatoire

Le cours est destiné aux élèves de langues française, italienne et romanche, qui désirent fréquenter les classes préparant à l'admission dans les Postes, les Chemins de fer, les Douanes ou les Téléphones et Télégraphes. Le cours dure 6 mois et donne aux élèves des connaissances d'allemand suffisantes pour suivre ensuite l'enseignement des classes professionnelles (deux ans). Prospectus sur demande.

S'inscrire jusqu'au 10 octobre 1951. Ouverture du cours : 23 octobre 1951